

Le Journal

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C. VENDREDI MATIN. 26 OCTOBRE 1866. No. 41.

Acte concernant la faillite 1864.
Province du Canada,
District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
ST. JULIEN & McKEOUGH.
FAILLI.
AVIS est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir une décharge sous l'acte susdit.
J. J. CURRAN,
Procureur ad litem des Faillies.
Montréal, 28 septembre 1866.—dm

Acte concernant la faillite 1864
Province du Canada,
District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
JOHN MARTIN.
Insolvable.
MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de Décembre prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.
JOHN MARTIN.
Par ses Procureurs ad litem,
ABBOTT & CARTER.
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Acte concernant la faillite 1864
Province du Canada,
District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
HENRY BYRNS.
Insolvable.
MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.
HENRY BYRNS.
Par ses Procureurs ad litem,
ABBOTT & CARTER.
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Acte concernant la faillite 1864
Dans l'affaire de
LOUIS GAUTHIER, HENRI GAUTHIER, JEAN-BAPTISTE BROUSSEAU, tous de la cité de Montréal, faisant affaires sous la raison sociale de Gauthier, Frère & Compagnie, FAILLIS.
Les Créanciers des Faillies sont par le présent avisés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 11 octobre 1866.—30 ds

Acte concernant la faillite 1864
Dans l'affaire de
JAMES MAVOY, de Montréal, FAILLI.
AVIS est par le présent donné que le Failli produit à mon bureau un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et que s'il n'est pas fait d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans l'espace de six jours juridiques après la dernière publication le cas est, le Syndic soussigné agira sur le dit acte de composition et de décharge, d'après les ordonnances qu'il renferme.
A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 12 octobre 1866.—30 ds

Acte concernant la faillite 1864
Dans l'affaire de
ADOLPHE PAYETTE, commerçant, Montréal, FAILLI.
Les créanciers du failli sont par le présent avisés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. SAUVAGEAU,
Syndic Officiel.
Montréal, 15 octobre 1866.—31 ds

Acte concernant la faillite 1864.
Dans l'affaire de
D. McNEVIN, de Montréal, FAILLI.
Les Créanciers du failli sont avisés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 21, rue St. Sacrement, en cette cité de Montréal, le DIXIÈME JOUR de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par le présent avisé d'y assister.
A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 19 octobre 1866.—36 ds

Acte concernant la faillite 1864
JEAN-BAPTISTE DECARY, commerçant, de Beauharnois, C. E. FAILLI.
Les créanciers du failli sont avisés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 18 octobre 1866.—36 ds

Acte concernant la faillite 1864
JEAN-BAPTISTE DECARY, commerçant, de Beauharnois, C. E. FAILLI.
Les créanciers du failli sont avisés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 18 octobre 1866.—36 ds

LOT DE TERRE A VENDRE.
Un LOT DE TERRE de 100 acres en bois avec une sucrerie, dans la paroisse de Ste. Agathe des Monts, comté de Terrebonne. Conditions avantageuses. S'adresser au propriétaire soussigné, J. O. MAILLOUX, au Bureau de La Minerve, 6 sept.—991

AVIS de BONUS 1866.
Les Propositions faites avant le 30 Novembre donnent droit à un Bonus supplémentaire sur les derniers entrées.
Les livres de la Compagnie seront fermés pour l'année vers le 30 Novembre prochain, et les Directeurs salueront cette occasion pour remercier à ceux qui se proposent de se faire assurer qu'il est nécessaire que leurs propositions soient soumises au Bureau, à cette date ou auparavant, afin de leur donner droit aux profits de l'année courante.

Compagnie d'Assurance NORTH BRITISH & MERCANTILE
DE LONDRES ET D'EDIMBURG.
ETABLIE EN 1806.
Incorporée par Charte Royale et Acte Spécial du Parlement.
CAPITAL, \$2,000,000 STG.
BUREAU de la BRANCHE PRINCIPALE MONTREAL.
BUREAUX TEMPORAIRES, No. 31, Rue St. François-Xavier.

COIN DES RUES ST. FRANÇOIS-XAVIER ET HOPITAL.
DIRECTEURS GERANTS:
D. Lorn Macdougall, Ecr. | Thos. Davidson, Ecr.
DIRECTEURS ORDINAIRES:
Hon. Louis Renaud, M. L. C.
Hon. John Rose, M. P. P.
Hon. Thomas Ryan, M. L. C.
James Law, Ecr. Marchant.
C. J. Brydges, Ecr. Dir. Directeur du Chemin de Fer le Grand Tronc.
Secrétaire—H. J. JOHNSON.
Officier Médical—WM. SUTHERLAND, M. D.
Inspecteur—WM. CHAPIN.

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA
Macdougall & Davidson.
SOUS-AGENT,
P. R. FAUTEUX.
17 octobre. 33—ss k

NOURRITURE ESSENTIELLE
CONCENTRÉE POUR
LES ENFANTS ET LES MALADES.
Préparé par CH. MARTIN, Montréal.
Analyse par M. Girouard, Docteur en Médecine M. R. C. S. E.
Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville: MM. A. Hall, Frère, MacCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Pelletier, Professeur à l'École de Médecine et de Chirurgie, ainsi que les Docteurs F. W. Campbell, Girouard, Kingston, Macdonnell, Muller, Roddy, et Schmidt, dont les CERTIFICATS se trouvent en possession du propriétaire.

Cette "Nourriture Essentielle" concentrée pour les Enfants et les Malades est la plus agréable pour le goût, la plus nutritive, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et s'emploie avec le plus grand succès en quelques minutes.
ELLE REMPLACE PARFAITEMENT LE LAIT DE LA MÈRE.
La marque de commerce est garantie et chaque boîte porte, avec les directions, la signature du manufacturier.
CH. MARTIN, SEUL PROPRIÉTAIRE, 493, Rue LaGauchetière, Montréal.

1000 POELES!
Nous venons de compléter nos modèles pour le célèbre Poêle à Charbon, "NORTHERN LIGHT".
Outre le "Northern Light", nous avons un assortiment considérable de chaque sorte de nos POELES A BOIS ET A CHARBON, sortant de notre manufacture. Ceux qui achètent des Poêles doivent demander les.
POELES DE W. RODDEN & CIE, vu qu'il est important d'acheter des Poêles faits tels que nous avons les modèles de tous les Poêles que nous avons faits depuis vingt ans et nous sommes prêts à remplacer toute plaque qui se fendra ou aura quelque autre défectuosité, etc.
Les marchands de la campagne devraient venir examiner nos Poêles et nos Couchettes en Fer.
M. B.—On fait tout ouvrage concernant les travaux de poêle ou le plomberie. Veuillez venir au plus tôt.
Les meilleurs poêles sont ceux de 27, 30, 33 et 36 pouces. Ils sont faits sur un bon patron. Allez chez
WM. RODDEN & CIE, SALES D'ÉCHAUFFEMENT et de VENT de LA CITÉ—11 et 130 Grande Rue St. Jacques.
FONDERIE ET USINE—165 et 179 Rue William.
6 oct.—25 mk

COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE"
BUREAU PRINCIPAL:
19, Cornhill, Londres, Angleterre.
CAPITAL, \$12,500,000—PLACEMENT, \$2,000,000
DÉPARTEMENT CONTRE LE FEU.—Le traité distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.
DÉPARTEMENT SUR LA VIE.—Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisé entre les possesseurs de Police.—Économie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.
MORLAND, WATSON & CIE, Agents généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.
Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal.
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON, P. L. S.
O. DeLORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Agences—S'adresser au propriétaire soussigné, J. O. MAILLOUX, au Bureau de La Minerve, 6 sept.—991

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Pharmacie Jacques-Cartier
GLOBENSKY, FILS & CIE,
21-PLACE JACQUES-CARTIER—21
Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfums, Médicines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c. &c. Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.
B. GLOBENSKY, M. D.
CH. P. L. de MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.
Montréal, 1er juin 1866.
Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DE DR. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche, Consommation et Vomissement de Sang des Poux.
On peut voir par ce qui suit l'infirmité de ce Sirop:
(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)
Mon cher Docteur,
C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaître l'efficacité de votre traitement pour mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle était, chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous aurez obtenu de moi une cure complète.
Je suis, mon cher Docteur, Votre ami reconnaissant,
J. A. DEVINE, M. A., 1241, Rue Dorchester, Ouest, Montréal, 17 sept. 1865.
(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)
Messieurs,
Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant six ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique j'eusse traité par les premiers hommes de l'art.
En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaître que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je suis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.
Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur,
F. X. SACHIN, Marchand de fleur, No. 179, Rue des Commissaires, Montréal, 17 mai 1866.
(Au Dr. Globensky, Montréal)
Mon cher Docteur,
J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un crachement de sang pendant tout le temps, je suis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.
Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur,
F. X. SACHIN, Marchand de fleur, No. 179, Rue des Commissaires, Montréal, 17 mai 1866.
(Au Dr. Globensky, Montréal)
Mon cher Docteur,
J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un crachement de sang pendant tout le temps, je suis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.
Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur,
F. X. SACHIN, Marchand de fleur, No. 179, Rue des Commissaires, Montréal, 17 mai 1866.
(Au Dr. Globensky, Montréal)

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Pharmacie Jacques-Cartier
GLOBENSKY, FILS & CIE,
21-PLACE JACQUES-CARTIER—21
Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfums, Médicines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c. &c. Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.
B. GLOBENSKY, M. D.
CH. P. L. de MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.
Montréal, 1er juin 1866.
Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DE DR. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche, Consommation et Vomissement de Sang des Poux.
On peut voir par ce qui suit l'infirmité de ce Sirop:
(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)
Mon cher Docteur,
C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaître l'efficacité de votre traitement pour mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle était, chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous aurez obtenu de moi une cure complète.
Je suis, mon cher Docteur, Votre ami reconnaissant,
J. A. DEVINE, M. A., 1241, Rue Dorchester, Ouest, Montréal, 17 sept. 1865.
(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)
Messieurs,
Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant six ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique j'eusse traité par les premiers hommes de l'art.
En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaître que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je suis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.
Je suis, Messieurs, Votre obéissant serviteur,
F. X. SACHIN, Marchand de fleur, No. 179, Rue des Commissaires, Montréal, 17 mai 1866.
(Au Dr. Globensky, Montréal)

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

Compagnie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE LA ROYALE.
CAPITAL.....\$2,000,000 STG.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 STG.
BÂTIMENTS et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.
POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires dépendant des Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.
Reclamations promptement réglées.
H. L. ROUTH, AGENT.
18 octobre—24 m

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU
DE LA Cité de Montréal.
Les Membres de cette Compagnie sont avisés qu'une Répartition à TROIS POUR CENT a été déclarée sur leurs Billes de Prime consenties à la dite Compagnie pour l'année finissant le second Lundi d'Octobre 1866, et que la dite Répartition est maintenant due et payable au Bureau de la dite Compagnie, No. 2 Rue St. Sacrement, Montréal, sans délai.
Par ordre du Bureau,
ANT. COMTE, Secrétaire-Trésorier
Montréal, 10 octobre 1866 qe 27

A VENDRE.
En Magasin et Arrivant:
Cafes Sultane
Quarts Sol d'Épice
Tigres Pierre bleue en bouton
Quarts de Fumée
Quarts d'Épice
Cristaux de Soude
Cafes Biscuits de Soude
Cafes Huile de Ricin
Bottes Saxon Anglais
Quarts et Cafes Alum
Bottes Pl. machine
Cafes Porter de Guinée
Tonnes et quarts Vinaigre de Bordeaux
Vermicelle et Macaroni
et 1 caisses Sardines
Cafes Cognac
Quarts et cafés Huile d'Olive
Soufre en canon
Cafes rouges et verts Génivère de DeKuper
Poches Café Lapsa
Cafes Capagosa Verte
Bottes Chandeliers de Balaie Belmont
Cannelles Cusca.
AMABLE PREVOST & CIE,
217, Rue des Commissaires.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verrières, Contrecoeur, Sorel, St. Urs, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Berthier, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MARDIS à onze heures, pour Montréal.
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 2 h. p. m., arrivant en allant et revenant à St. Paul l'Érmitte, et partira de l'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M., JEDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.
La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, ni soit signés à cet effet.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.
J. B. LAMERRE, Agent-général.

Compagnie du Richelieu
ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, et Ligue Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.
A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit:
Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, Trois-Rivières et Berthier.
Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P

